

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 34 (1946)

Heft: 719

Artikel: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-265999>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dans la vie civile. Le matin, des discours ont été prononcés par le professeur Thuerer, de Saint-Gall, par le conseiller municipal Schumki, d'Uznach, et par Mme Kägi-Fuchsman, de Zurich. Après un banquet pris en commun, il y a eu partie récréative puis représentation d'une pièce due à W.-J. Guggenheim. Après la cérémonie de l'assermentation, qui a été agrémentée par les productions de l'Orchestre municipal, le président de la ville, M. Naegeli, prononça l'allocution d'usage et le conseiller national Andregg un discours patriotique.

A l'occasion des *Promotions civiques* une importante et imposante manifestation s'est déroulée à Genève, le dimanche 24 novembre au Victoria Hall. 1310 citoyens et citoyennes majeurs avaient répondu à l'invitation du Gouvernement genevois, soit 606 jeunes gens et 704 jeunes filles. Nos lectrices constateront avec plaisir que les filles ne sont pas moins empressées que les garçons à venir prêter ce serment de dévouement au bien de notre communauté (et ceux qui vont prétendant que les femmes ne se soucient pas des affaires publiques, qu'en pensent-ils ?).

M. le Conseiller d'Etat Pugin exhorta cette jeunesse à prendre conscience de ses responsabilités.

Mlle Sylvie Herren, élève de l'Ecole des Beaux-Arts, au nom des jeunes filles, et M. Jean Ruchet, du Technicum, au nom des jeunes gens, parlèrent, avec beaucoup de sérieux, de l'engagement qu'ils prennent au seuil de leur vingtième année.

Puis on passa à la distribution du diplôme, de la médaille et du livre civique.

On ne saurait assez féliciter l'Harmonie Nautique et les organisateurs de l'allure impeccable qu'ils imprimèrent à cette cérémonie, mais il appartient, avant tout, à notre journal de relever l'allocution du Président, M. Fernand Cottier, vice-président du Conseil municipal.

«...Dès 1944, dit-il, les promotions civiques revêtent leur forme définitive avec la participation commune des jeunes citoyens et des jeunes citoyennes, participation que j'ai désirée personnellement depuis toujours et que je suis heureux et fier de voir se réaliser aujourd'hui.

Quelques-uns d'entre vous m'ont écrit ou sont venues me voir pour me demander comment les autorités pouvaient concilier l'esprit de cette manifestation essentiellement civique avec la récente décision de Genève concernant le suffrage féminin...

«...Aux nombreuses jeunes femmes qui m'ont posé ces questions, je dois une brève réponse. Incontestablement vous avez la logique et la raison pour vous. Cette reconnaissance officielle de vos mérites devrait justifier celle de vos droits. Si ce n'est pas encore chose faite aujourd'hui, on peut dire cependant que nous sommes sur le bon chemin. Ce progrès-là, car c'en est un, est en marche. Il vient de faire l'objet d'un vote unanime au sein de la plus haute institution internationale : l'Organisation des Nations Unies. Il ne s'agit donc plus chez nous que d'une question de temps pour permettre à nos institutions nationales et régionales de s'adapter à cette conception nouvelle de notre démocratie traditionnelle. Et demain, j'en suis persuadé, vos espoirs seront réalisés ».

Que M. Cottier fût un ami de notre cause, nulle n'en doutait, mais nous lui sommes très reconnaissantes qu'il ait bien voulu saisir cette occasion de prononcer, devant la génération masculine qui a cette année 20 ans, ces déclarations positives.

A. W.-G.

Une femme lauréate du Prix Nobel de la Paix

C'est Miss Emily Greene Balch, une Américaine, présidente de la *Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et pour la Liberté*. Elle est née à Jamaica Plain, aujourd'hui

Au
Bébé
Vevey
Rue d'Etat
M. Piat

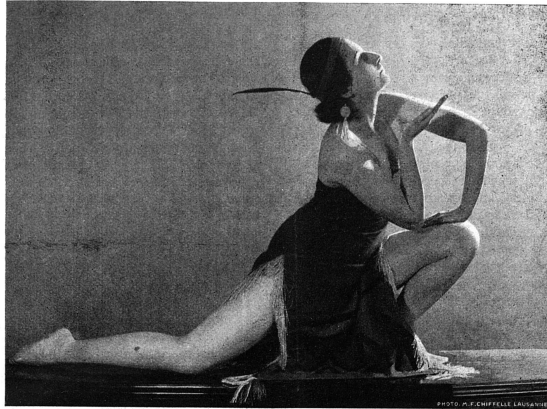
La MAISON des BELLES LAINES
et des Sous-vêtements de qualité

BAECHLER

teint tout, nettoie tout !

Pour soigner
TOUX et MAUX DE GORGE
prenez la
POTION FINCK
(formule du Dr. Bischoff)
En vente à la PHARMACIE FINCK & Co
26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.80. Tél. 2.71.75

Voulez-vous passer une agréable soirée ? Voulez-vous aider notre comité d'action ?



Claire-Lucile, danseuse de caractère

Alors, venez aux Amis de l'Instruction le samedi 7 décembre, à 20 h. 30.

L'Association genevoise pour le Suffrage féminin organise ce soir-là, au bénéfice de son Comité d'Action, groupant de nombreuses sociétés féminines une soirée littéraire et musicale pour laquelle des artistes appréciés prêtent leur bienveillant concours.

Mme Nelly GRETILLAT chantera les Lieder de Mathilde Wesendonck, musique de Wagner.
M. JEAN BARD jouera avec Mme Iris AVICHAY un sketch spirituel « De la médecine d'hier à la médecine d'aujourd'hui ».

CLAIRE-LUCILE danseuse de caractère, présen-

tera toute une série de compositions originales. Mme MARCET-FILOSA nous offrira, au piano, une ballade de Chopin et la Tocata d'Othmar Shock.

Venez nombreuses, vous et vos amis, pour jouir de ce programme varié et dont la qualité des artistes nous garantit la valeur.

Billets en vente à l'Union des Femmes, rue Etienne-Dumont 22, et le soir à l'entrée : Fr. 2.—, 3.50 et 4.50.

Association Genevoise pour le Suffrage féminin.

un quartier de Boston, d'une famille de la Nouvelle Angleterre. Elle fut élevée dans un milieu unitaire, une atmosphère intellectuelle pacifiste où l'on cherchait à se dévouer aux nobles causes. Brillante élève de l'Université de Bryn Mawr, elle obtint la « bourse d'Europe » et poursuivit ses études sur notre continent. Elle s'intéressait d'abord à la littérature, mais elle fut entraînée par ses maîtres vers les questions économiques et elle se consacra au travail social. Ayant eu l'occasion de donner des cours, elle sentit que l'enseignement était sa voie.

Elle commença à professer à Wellesley en 1896 et devint en 1913 titulaire de la chaire de Sciences économiques, politiques et sociales, cette activité ne l'empêchait pas de poursuivre des recherches de statistique sociales.

L'idéal lumineux auquel elle tendait : l'instauration d'un ordre économique meilleur, fut brusquement assombri par la guerre de 1914.

Dès 1915, elle collabora, avec son amie intime Jane Adams, au mouvement pacifiste et participa à plusieurs congrès. Cette attitude ne fut pas approuvée à Wellesley et elle dut renoncer à sa carrière professorale.

Lorsque se fonda à Zurich en 1919, la Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté, elle comprit que sa vocation véritable l'appelait et elle devint la première secrétaire-trésorière de la Ligue. Grâce à cette fonction elle résida à Genève pendant plusieurs années. La nouvelle organisation s'était fixée dans notre ville pour suivre le développement de la Société des Nations. Ici, Miss Balch eut l'occasion d'approcher de nombreux hommes d'Etat, elle s'efforçait toujours de découvrir des solutions amiables à la naissance du moindre conflit. Elle s'intéressa passionnément à la Conférence du désarmement.

Elle s'efforça d'aider et de défendre les victimes des persécutions nazies et elle vit avec douleur la deuxième guerre mondiale s'abattre sur le monde.

Quoiqu'elle approche de ses 80 ans, elle préside encore vaillamment aux destinées de la Ligue internationale des Femmes et ses fonctions l'amènent récemment encore au Centre de Genève.

Aujourd'hui, son cœur généreux espère que les hommes réussiront à faire vivre l'Organisation des Nations Unies, ils doivent peu à peu amender ce projet encore modeste et imparfait, afin de garantir enfin la paix et la sécurité des habitants de cette terre.

Le *Mouvement Féministe* est heureux de pouvoir adresser ses félicitations à la nouvelle lauréate et de voir couronner ses efforts incessants.

(D'après la biographie de E. G. B. par J. H. Randall)

L'assurance-maternité à Pro Familia

Après la partie administrative de son assemblée générale, *Pro Familia* consacrait le reste de la soirée du 13 novembre à l'importante question de l'assurance-maternité.

Le comité n'aurait pu faire un meilleur choix qu'en s'adressant à la Doctoresse Renée Girod, membre de la commission d'experts dont la tâche est d'élaborer une loi sur cette assurance.

L'assurance-maternité, dit la conférencière, a été mal baptisée. Il s'agit plutôt d'une assurance accouchement, car c'est par là que commence la maternité ; mais elle dure bien après.

Dès 1877, la Suisse accordait six semaines de repos aux ouvrières après l'accouchement, mais aux ouvrières seulement, et à aucune autre catégorie de femmes.

En 1911, révision de la loi, grâce surtout à Mme Pieczińska : l'accouchement est assimilé à une maladie.

En 1919, la convention de Washington a confirmé cette décision au point de vue international. Les projets de loi se succèdent en Suisse : 1920, projet Rufenacht, et un autre en 1943, date à laquelle la natalité, dans ce pays, était tombée à un taux minimum, le plus bas de toute l'Europe, et à Genève, le plus bas de tout ce qu'on avait vu jusque-là.

Aujourd'hui, outre les six semaines après l'accouchement, l'accouchée touche les frais de médecin et de pharmacien.

Cette loi a fait augmenter depuis 1914, le nombre des femmes assurées du 44 %.

La Doctoresse Girod dit ensuite comment la population est répartie par rapport à l'assurance. Bâle — où elle est obligatoire — a le taux le plus élevé, tandis qu'on trouve le plus bas à Berne et à Genève.

Les 2/3 des femmes devraient être assurées, soit 60.000 par an.

L'assurance-maternité devrait aider à réprimer l'avortement. Celui-ci est réprimé énergiquement par les lois mais aucune mesure n'a été prise

pour venir en aide aux malheureuses qu'elles visent.

Le projet de M. Gisicker a été étudié par une commission mixte comprenant dix femmes. A propos de l'âge de l'accouchée devant profiter de l'assurance, on a proposé 19 ans. Cependant, il est nécessaire qu'elle ait fait partie d'une caisse-maladie 9 mois avant la naissance.

Le projet prévoit la possibilité d'accoucher soit dans une maternité, soit à domicile avec droit à trois examens médicaux avant et un après.

Ce qui est nouveau dans le projet Gisicker, c'est la proposition d'accorder à la femme accouchant à domicile une allocation de fr. 120.— pour qu'elle puisse bien se nourrir. Il y a aussi été question de payer des allocations en nature, (layette) ce qui semblerait indiqué pour les femmes de la montagne. A ce propos, la Doctoresse Girod a demandé que les associations féminines soient chargées de choisir la layette, et non pas les fournisseurs, qui enverraient partout la même.

Les femmes accouchant à domicile auraient droit à une prime d'allaitement et à fr. 50.— par mois pendant cinq mois. Dans les cliniques, elles seraient déchargées des frais d'opération.

Mais comment financer cette assurance ? C'est la grosse question, car il s'agirait de millions — 21 millions par an.

M. Gisicker propose que toutes les femmes et tous les hommes paient aussi une assurance.

Une machine très lourde va donc être mise en mouvement, mais cette assurance est un très grand progrès, et si nous voulons que la Suisse ne se dépeuple pas, nous devons absolument aider les mères, conclut la Doctoresse Girod.

Après cet exposé suivi avec la plus grande attention, plusieurs des assistants prirent la parole, des suggestions furent faites, des questions posées, des opinions exprimées sur divers points du projet.

M.-L. P.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Comité du 7 novembre 1946.

La résolution votée par l'Assemblée générale, le 19 septembre 1946, a été adressée à Messieurs les Conseillers fédéraux Stampfli et Nobs. M. Pettipierre a reçu un compte rendu de l'enquête que l'Alliance avait faite à sa demande pour connaître l'opinion des femmes suisses au sujet de l'entrée de la Suisse dans l'O.N.U. et il s'est montré très satisfait des indications ainsi données.

Le Congrès féminin laisse le souvenir d'une belle manifestation qui s'est déroulée à la satisfaction générale grâce à une organisation impeccable et à la qualité des travaux présentés. La commission du Congrès examine actuellement comment acheminer les résolutions vers les organismes qu'elles concernent. En janvier, la commission consultative du Congrès sera convoquée en séance plénière pour entendre un compte rendu.

Le projet de loi sur l'assurance-vieillesse et survivants devant prochainement être discuté par le Conseil des Etats, l'Alliance, sur la proposition de sa commission législative, et le Secrétariat féminin suisse ont adressé une pétition à la Commission du Conseil des Etats chargée de l'étude de cette question pour faire valoir leurs desiderata relatifs à la situation de la femme divorcée.

La commission d'hygiène a étudié le projet d'assurance-maternité et vient de publier en al-

A La Halle aux Chaussures
Maison fondée en 1870
M^{me} Vve L. MENZONE
Solidité - Elegance
5 % escompte on tickets jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

Almanach et Annuaire des Femmes suisses
Publié par Mlle Clara Buttiker avec le concours de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses
1947
(Trente-septième année)
Prix : 3 fr. 74 (impôt compris)
Articles en allemand ou en français sur des questions féminines et féministes, économiques, morales, sociales, éducatives, littéraires, artistiques, etc., etc. Contes et nouvelles.
Liste et adresses des Associations féminines cantonales, nationales et internationales.
Illustrations et dessins à la plume
M. Fehrlin-Schweizer et Louise Weitnauer
Dans toutes les librairies
et chez l'éditeur H. R. Sauerländer & Co, Aarau

HOTEL COMTE
VEVEY - LA TOUR
Confort - Belle situation - Jardin

Elegance FEMININE
Bernard
NOUVEAUTES
Lausanne

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

...A GENÈVE

Fraisse & C^{ie}
TEINTURIERS

conseillent bien, exécutent au mieux

Tous Travaux de
Teinture et Nettoyage

Magasins : 9, Quai des Bergues - Tél. 2.47.35
7, Rue de Rive - Tél. 5.19.37
2, Rue Micheli-du-Crest - Tél. 4.73.39
Usine et Magasin : 53, Rue de St-Jean - Tél. 2.35.95

La Pharmacie MARKIEWICZ
24, Corratierie (Vis-à-vis du Cinéma) est la doyenne des pharmacies genevoises.

Se recommande pour l'exécution consciencieuse de toutes ordonnances médicales privées aussi bien que pour les caisses maladies.

Produits de première qualité aux prix les plus modérés. Pas de personnel non qualifié.

emand la brochure destinée aux jeunes filles, intitulée « Was erwartet Ihr vom Leben, was erwartet das Leben von Euch ? »

Le Comité a reçu avec reconnaissance le don de 3000 fr. remis par M. Rechsteiner en souvenir de sa femme. Le Comité a décidé de verser ce don au Fonds Caviezel, destiné à payer des indemnités de voyage aux délégués de des manifestations internationales et de désigner désormais ce fonds : Fonds Caviezel-Alice Rechsteiner.

M^{me} Hämmerli-Schindler a renseigné le Comité sur les résultats de l'action de Secours des femmes suisses en faveur des populations affamées.

Donnant suite à une demande du Conseil international des Femmes, le Comité a examiné s'il pourrait proposer des candidates pour la Commission des Droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies. Il a été décidé de présenter trois candidates : M^{lle} le Dr Renée Girod (Genève), M^{lle} Antoinette Quinche, avocate (Lausanne), M^{me} Jeanne Eder-Schwyzler, Dr ès sciences (Zurich). V. W.

Nouvelles suffragistes

M^{me} Riat-Robbi, docteur en médecine à Delémont, nous a communiqué un article relatif au projet bernois de suffrage féminin communal et que le « Démocrate », journal publié à Delémont, a bien voulu accueillir dans ses colonnes. La place nous manque pour reproduire, ici, l'article entier, mais nous désirons attirer l'attention de nos lecteurs sur la note, aimable à l'égard des femmes, dont la rédaction du journal a accompagné les réflexions de M^{me} Riat.

L'article 4 de la Constitution fédérale dit cette chose magnifique que « tous les Suisses sont égaux devant la loi. Il n'y a en Suisse ni sujets, ni privilège de lieu, de naissance, de personne ou de famille », mais en fait il y a le privilège du sexe masculin. La Suisse est une démocratie c'est-à-dire une forme de gouvernement dans lequel le peuple est souverain. Or, en Suisse, une moitié du peuple gouverne l'autre moitié, à moins que l'on considère que les femmes ne font pas partie du peuple suisse.

Nous ne voudrions toutefois pas omettre de rendre hommage à la compréhension et à l'esprit d'équité du Conseil-exécutif, qui propose l'introduction du droit de vote des femmes dans les communes.

La question du suffrage féminin est donc une fois de plus enterrée dans le canton de Berne. Mais les femmes, persuadées que toujours et malgré tout les causes justes l'emportent sur l'injustice ou sur des questions d'opportunité, continueront à lutter. M^{me} Dr. M. R.R.

(C'est bien volontiers que nous avons laissé la parole à une féministe et force nous est de reconnaître que les arguments qu'elle avance sont de nature à faire réfléchir les électeurs et surtout ceux qui n'entendent pas s'opposer a priori à l'émancipation de la femme. La Suisse est un des rares pays où le droit de vote lui est refusé. La question mérite donc d'être étudiée. — Réd.)

Un beau résultat

Nous pensons intéresser les lectrices du *Mouvement Féministe* en leur donnant des renseignements au sujet de la collecte organisée cet été par les femmes suisses et qui va prochainement se terminer.

L'appel concernant le lait condensé a rapporté 140.000 boîtes qui sont déjà parties, et arrivées dans les régions avoisinantes où les besoins sont les plus grands.

Environ 600.000 coupons de repas ont été reçus et déjà transformés en paquets de vivres. Chaque feuille de 100 coupons permet d'acquiescer :

1 kg de sucre.
1 kg de fromage gras
1 kg de graisse
1 kg 400 de viande
20 litres de lait.

Le prix de revient d'un de ces colis est de Fr. 35.—

La collecte de légumineuses a recueilli 394 tonnes qui ont permis de préparer jusqu'à présent 100 tonnes de soupe très nourrissante qui sont emballées et prêtes à partir. Le prix de revient est de Fr. 190.— par tonne.

A certains jours, la centrale de Herzogenbuchsee a reçu jusqu'à 3400 colis par jour. Cette affluente a fourni une occupation rétribuée à 8 femmes, car il fallait trier, sans tarder, le contenu parfois altérable des envois, qui, outre les légumineuses, contenaient les denrées les plus diverses, beurre frais, légumes, fruits, vêtements, souliers, etc.

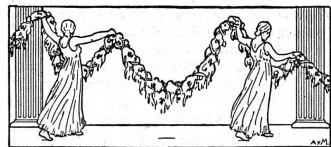
En outre, près de 300.000 Fr. ont été reçus. Il manque donc encore 50.000 Fr. pour payer 10.000 colis !!!

Ajoutons que la Suisse orientale a beaucoup plus généreusement répondu que la Suisse Romande, dont l'apport n'a pas été ce qu'on était en droit d'espérer.

Disons enfin, que les frais de propagande ont été restreints afin de ne rien soustraire des fonds recueillis.

Nos lectrices seront heureuses d'apprendre ce beau résultat dû à l'intelligente organisation de M^{me} Hämmerli-Schindler et de ses collaboratrices.

Dr. Renée GIROD.



A travers les Sociétés

Le Cartel des associations féminines vaudoises, qui groupe quatorze sociétés, a tenu son assemblée annuelle, le 12 novembre, dans le nouveau et confortable local de l'Union des femmes de Lausanne, au Carillon, sous la présidence de M^{me} Bergier (Amies de la jeune fille), laquelle a donné les résultats de la grande collecte des femmes suisses en faveur des mères et des enfants affamés d'Europe, organisée dans tous les cantons ou presque. En Suisse romande ont été recueillies 5.000 boîtes de lait condensé; la collecte en espèces a produit, au total, Fr. 350.000 environ qui permettront de convertir en marchandises le million de coupons de repas reçus; il y a eu aussi des dons de fromage, de graisse, de sucre, de lait; les marchandises périssables ont été immédiatement distribuées à Vienne par les soins des Quakers. La collecte sera terminée à la fin de novembre.

M^{lle} A. Quinche, avocate à Lausanne (Suffrage féminin), a donné des renseignements sur la vente des cartes postales d'Anker en faveur du Comité d'action pour le suffrage féminin. M^{lle} Fr. Fonjallaz (Epesses, Fédération des Unions de femmes) a insisté sur la nécessité d'une collaboration plus suivie entre les associations féminines; cette entente serait grandement facilitée par la création d'un secrétariat, à l'image de ce qui se fait en Suisse allemande, ou par l'installation de « la maison de la femme » dont on parle depuis si longtemps; la question reste à l'étude.

La présidence du cartel, assumée pour deux ans par les Amies de la Jeune fille, passe au groupe vaudois de la Ligue des femmes abstinences, dont la présidente est M^{me} Y. Leuba-Bornand, à Cuarnens. S. B.

Association féminine genevoise de gymnastique.

Pour la première fois le Mouvement accueille un compte rendu de l'Association féminine de gymnastique. Nous sommes heureuses de saluer la bienvenue à ces sections où l'on s'efforce aussi de former les caractères féminins et de développer le sens civique. Espérons qu'à l'avenir, elles nous donneront souvent de leurs nouvelles. (Réd.)

Cet important groupement, qui comprend 19 classes actives, 6 classes adultes et 22 classes de pupilles, a tenu son assemblée générale au cours de laquelle les autorités ont été renouvelées après un mandat de 3 ans.

Les différents rapports: Administratif (M. J. Liechi, président), technique (M. Ch. Moret), Pupilles (M^{mes} Chappuis et Moret), Presse et Propagande (M^{me} Liechi), de caisse (M^{me} Puhl), furent approuvés: Autant l'un que l'autre ont fait ressortir la marche ascendante de notre association féminine de gymnastique.

Ce fut ensuite les élections pour lesquelles une chaude lutte se disputa, les présidences administrative et technique étant visées par plusieurs candidats. Voici la composition de ce nouveau Comité:

Comité cantonal: Président M. Ch. MORET, Rue Edouard-Racine 6.

Membres: M^{me} Blanc (U. G. S.), M^{lle} Bordairon (Genève-Ville), M^{me} Chappuis (Eaux-Vives), M^{mes} Fricker et Liechi (Helvétia), M^{me} Puhl (Education Physique).

Comité technique: Présidente M^{me} R. Villet, Rue Henri-Mussard 11.

Membres: M^{me} Berner (Helvétia), M. Ehinger (Chêne-Bougeries), M^{lle} Romanet (Petit-Saconnex), M^{lle} Wutrich (Grand-Saconnex).

A remarquer que, depuis la fondation de l'Association en 1921, c'est la première fois que la présidence sera assurée par une dame.

Commission des pupilles: Présidente M^{me} CHAPPUIS, Rue du Rhône 49.

Membres: M^{lle} Berger, M^{mes} Chârière et Moret (Genève-Ville), M^{me} Lehmann (Plainpalais) et M^{me} Villet (U. G. S.).

En fin de séance les diplômés de membres honoraires furent décorés à M^{me} Blanc, secrétaire et membre fondatrice de l'Association, à M^{me} Puhl, trésorière depuis 10 années et à M. Jean Liechi, président sortant de charge.

On signala l'obtention de la mention fédérale pour 15 années de travail au Comité de M^{me} Guillermin (Plainpalais) et du diplôme fédéral de gymnastique par M^{lle} Romanet (Petit-Saconnex). J. C.

23^{me} Assemblée générale des déléguées de l'Association Suisse des Femmes Universitaires

9-10 novembre 1946

Neuchâtel nous a reçues dans une atmosphère de brume et de bise mais fort sympathique, et c'est avec plaisir que nous avons retrouvé la Collégiale et le lac.

Le samedi soir, une copieuse fondue nous réunit à la Taverne neuchâteloise et permit aux anciennes déléguées de se retrouver et d'accueillir les nouvelles dans une ambiance de franche camaraderie. Puis l'Association de Neuchâtel nous avait préparé une charmante réception dans le grand salon XV du Palais DuPeyrou, une des plus belles maisons patriciennes de Suisse. Après les paroles de bienvenue de M^{me} Jeanneret, présidente de l'association, M^{lle} J. A. Bohy fit revivre devant nous les 6 « Princesses françaises » qui, de 1504 à 1707, se succédèrent à la tête de l'Etat de Neuchâtel. Cette causerie fut agrémentée de projections lumineuses fort bien choisies. Une collation offerte par les Neuchâteloises et un vin d'honneur de la ville clôtura cette délicieuse soirée.

Alors que dans tous les pays, on cherche à reconstruire un monde meilleur, que ceux qui ont des convictions chrétiennes ne mettent leur espoir qu'en Dieu, ayant constaté la vanité de bien des efforts humains, nous avons été plusieurs à regretter qu'une association de femmes universitaires n'ait pas eu le souci de permettre à ses participantes de suivre leurs services religieux. Dimanche matin donc, à 9 h. 15, le Laboratoire suisse de recherches horlogères nous accueillit, dans son auditoire, pour l'assemblée administrative, présidée par M^{me} Hegg (Berne), qui ouvrit la séance par la lecture d'un message venu des Etats-Unis. Après les rapports obligatoires, il n'y eut que de brèves discussions au sujet de l'emploi du bénéfice de l'année écoulée (il se monte à fr. 55,49) qu'on décida de verser au fonds des voyages et travaux, et au sujet de la cotisation au Secrétariat féminin suisse qui fut amenée pour tous les cantons à fr. 1.— par membre.

M^{lle} Muriset, de la Bibliothèque Nationale de Berne, fit un rapport très intéressant du travail qu'elle accomplissait actuellement pour établir un fichier des activités féminines. M^{me} Debrüt-Vogel (Berne) donna lecture du rapport de la commission des intérêts féminins. Avec humour, M^e A. Quinche (Lausanne) déroula devant nous les sept années d'activité de la commission des questions nationales, proposant sa dissolution, mais la création d'une commission pour les questions internationales qui prennent de jour en jour plus d'importance et surchargent le Comité. Enfin M^{lle} Zollikofer (Zurich) lut le rapport de la commission pour l'étude d'un institut de recherches alimentaires et ménagères; cette commission désire avoir l'appui d'autres sociétés féminines et celui de l'Ecole Polytechnique Fédérale pour être mieux équipée au point de vue scientifique.

On procéda ensuite à l'élection de 2 nouveaux membres du Comité: M^{lle} A. Kunz (St-Gall), pharmacienne, en remplacement de M^{lle} H. Seiler, et M^{lle} A. Keller (Bâle), Dr. phil., en remplacement de M^{lle} M. Schubiger. M^{lle} C. Zollikofer (Zurich) et M^{me} Y. Darbre-Garnier (Lausanne)

CANTON DE VAUD

L'association des
tricots

9, rue de la Confédération
GENÈVE

26, rue de Bourg
LAUSANNE

dont le mandat arrivait à expiration, furent réélus. M^{me} Hegg, qui fait partie du Conseil de la Fédération internationale des Femmes universitaires, nous raconta ce que furent les premiers contacts internationaux depuis la fin de la guerre. Tout d'abord, le Bureau se réunit à Zurich à Pâques 1946; ni le zèle ni l'enthousiasme ne manquèrent pour recommencer le travail. En été, le Conseil de la Fédération eut le privilège de se réunir à Londres où l'on accueillit la nouvelle association de Ceylan. Les commissions, elles aussi, reprennent leurs travaux dans tous les domaines; situation politique et professionnelle de la femme mariée, aide aux réfugiés intellectuelles, problèmes juridiques, voyages, etc. On parle du prochain congrès mondial qui aura probablement lieu à Toronto (Canada) sur l'invitation des Américaines. On discute aussi de la participation des femmes dans les commissions de l'O.N.U. et nous sommes obligées de constater, avec regrets, que les femmes suisses sont fort handicapées de ne pas avoir de droits politiques. Mais nous ne désespérons pas de les obtenir un jour!

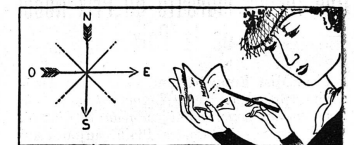
C'est à Berne qu'aura lieu notre prochaine assemblée des déléguées et nous remercions vivement son association de son invitation.

Après cette longue séance, un déjeuner fort bien servi nous attendait au Restaurant du Palais DuPeyrou; le vin d'honneur de la ville de Neuchâtel n'y fit pas défaut! On nota entre autres la présence de M. le Professeur Neeser, recteur de l'Université et M^{me} Jeanneret-Nicolet, présidente de l'Alliance de Sociétés féminines suisses. Chaque déléguée — et même M. le professeur Neeser — eut la surprise de trouver à sa place le livre d'Elisabeth Huguenin « La femme seule ». Fort heureusement de nombreuses « universitaires » sont épouses et mères de famille.

Le soleil daigna se montrer l'après-midi; il faisait cependant trop froid pour rester dehors, et grâce à l'obligance de M. Jaquerod, Directeur du Laboratoire suisse de recherches horlogères, nous pûmes nous initier aux progrès de la technique horlogère. Il fallut pourtant nous arracher à la contemplation de ces merveilles; chacune reprit son train, non sans avoir encaissé autour d'une tasse de thé au Buffet de la gare.

Nous vifs remercions vont à l'Association de Neuchâtel et tout particulièrement à sa présidente M^{me} Jeanneret, qui n'ont rien négligé pour assurer la réussite de ces deux journées; nous en garderons, n'est-il pas vrai, un excellent souvenir. TILKA PRINCE, lic. math.

L'Assemblée des déléguées du Secrétariat féminin suisse a eu lieu le samedi 23 novembre au Kongresshaus à Zurich. On y débattit longuement le problème financier qui est capital pour l'existence d'un secrétariat qui chacun s'accorde à juger indispensable. Nous nous proposons d'exposer les différents sujets traités à cette occasion, dans notre No 14 décembre, afin de disposer d'une place suffisante pour ces questions qui nous intéressent toutes.



Garnet de la Quinzaine

GENÈVE: Tous les jours de 12 à 14 heures.

Union Chrétienne de Jeunes Filles, Taconerie 5, 2^{me} étage. Beaucoup de femmes et de jeunes filles qui n'ont pas le temps de retourner chez elles, pour midi, sont chaleureusement invitées à venir se reposer là, après leur repas dans une pièce chaude et accueillante (journaux, livres, jeux), avant de reprendre leur travail.

Samedi 7 décembre:

GENÈVE: Salle des Amis de l'Instruction, à 20 h. 30. Soirée artistique et musicale, au bénéfice du Comité d'action pour le Suffrage féminin.

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE

POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 432.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

